



41^e REUNION MINISTERIELLE DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES CHARGE DES QUESTIONS DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE (UNSAC)

Libreville, Gabon, 23 – 27 novembre 2015



Tous les communiqués de presse publiés par l'Unité de l'Information publique

BP : 23773 Libreville, Gabon | +(241) 05 72 23 23 | piounoca@un.org
<http://uno.ca.unmissions.org> | twitter.com/UNOCA_NEWS

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 117/14-2015

Afrique centrale : 41^e réunion du Comité consultatif de l'ONU sur la sécurité du 23 au 27 novembre à Libreville

Libreville (Gabon), 19 novembre 2015 – Libreville abritera, du 23 au 27 novembre 2015, la 41^e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), dont l'UNOCA assure le Secrétariat depuis mai 2011. Tous les sujets entrant dans ce cadre seront au cœur des échanges : les violences électorales, la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le phénomène du braconnage, le trafic des drogues, les groupes armés, le terrorisme, etc. Les participants feront un état des lieux de ces menaces et passeront en revue les efforts déployés ici et là pour y faire face.

A cet égard, l'un des moments forts de la 41^e réunion du Comité sera sans doute l'examen et l'endossement politique du projet de stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Fruit d'un travail de fond développé lors d'une série d'ateliers thématiques, cette stratégie est considérée comme l'une des manifestations concrètes de la volonté des Etats membres de l'UNSAC à prendre à bras-le-corps la problématique du terrorisme. Elle s'inspire de la stratégie anti-terroriste mondiale des Nations Unies et s'inscrit dans le contexte particulier de la lutte contre Boko Haram dont les attaques récurrentes au Cameroun et au Tchad avaient fait l'objet d'une « Déclaration » lors de la 39^e réunion de l'UNSAC à Bujumbura (Burundi) en décembre 2014.

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) réaffirme sa détermination à continuer à soutenir cette dynamique ainsi que les mesures devant faciliter l'entrée en vigueur rapide de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Il manque une seule ratification pour y parvenir, cinq pays ayant annoncé avoir déjà franchi cette importante étape (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon et Tchad).

La 41^e réunion de l'UNSAC sera également l'occasion de poursuivre le plaidoyer afin que les pays qui n'ont pas encore ratifié ladite Convention le fassent. Par ailleurs, un accent sera mis sur la nécessité de contribuer de manière régulière au Fonds d'affectation spéciale de l'UNSAC. La « Déclaration de Libreville » adoptée le 8 mai 2009 lors de la 28^e session du Comité tenue dans la capitale gabonaise avait rappelé l'importance dudit Fonds - créé par le Secrétaire général de l'ONU pour rationnaliser le fonctionnement de l'UNSAC.

Les discussions sur les derniers développements politiques dans la sous-région constituent un autre point primordial de l'ordre du jour. La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) présentera un document détaillant la situation dans tous les onze pays membres, notamment l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, et le Tchad. En dehors des débats sur cette revue géopolitique qui met en lumière les « difficultés pour certains Etats à conduire des processus démocratiques pacifiques et consensuels », les experts évalueront différents rapports proposés par les organisations régionales ayant le statut d'observateurs au Comité. Le cas échéant, ils formuleront des recommandations visant à renforcer la coopération et la confiance afin d'atténuer les tensions, prévenir les conflits et promouvoir la stabilité ainsi que la limitation des armements, le désarmement, la non-prolifération et le développement dans la sous-région.

Les travaux des experts se tiendront durant les trois premiers jours. Le 26 novembre, ils soumettront leurs conclusions aux chefs des délégations, généralement composés des ministres des Affaires étrangères, de la Sécurité, de l'Intérieur ou de la Défense. Ceux-ci examineront et adopteront un rapport général après une cérémonie protocolaire au cours de laquelle le message du Secrétaire général des Nations Unies sera lu par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale, par ailleurs Chef de l'UNOCA, M. Abdoulaye Bathily.

Cette session sera aussi marquée par la mise en place d'un nouveau bureau du Comité, dont la présidence tournante est actuellement assurée par le Ministre des Relations extérieures de l'Angola, l'hôte de la 40^e réunion tenue en juin 2015 à Luanda. Il passera le témoin à son homologue gabonais la semaine prochaine.

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 118/15-2015

Lutte contre le terrorisme en Afrique centrale : les Nations Unies saluent l'adoption d'une stratégie régionale

Libreville (Gabon), 26 novembre 2015 – La lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre était à nouveau l'une des principales préoccupations de la 41^e session du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAAC). Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a salué « l'engagement actif » des Etats dans le développement d'une stratégie intégrée visant à combattre ces fléaux, conformément aux recommandations de la 33^e rencontre de l'UNSAAC tenue en décembre 2011 à Bangui, en République centrafricaine (RCA). Dans un message lu lors de la session ministérielle le 26 novembre à Libreville par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale, M. Abdoulaye Bathily, il a notamment souligné qu'il s'agit d'un « outil important » permettant de définir une « approche commune face à la menace que constitue l'extrémisme violent dans la sous-région ».

La stratégie adoptée dans la capitale gabonaise met l'accent sur quatre piliers fondamentaux : prévenir, protéger, poursuivre et répondre au terrorisme et au trafic des armes légères et de petit calibre (ALPC) en Afrique centrale. Elle prend ainsi en compte les mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ainsi que celles relatives au renforcement de la capacité des États à y faire front de manière collective, efficiente et durable. La stratégie met aussi en relief l'importance du respect des droits de l'homme et de l'état de droit comme bases essentielles de la lutte contre le terrorisme.

Pour marquer leur attachement à ce document inspiré de la stratégie anti-terroriste mondiale des Nations Unies, les participants à la 41^e réunion de l'UNSAAC ont décidé, dans une Déclaration, de garantir sa mise en œuvre. Ils ont aussi pris l'engagement d'en assurer régulièrement le contrôle lors de toutes les prochaines sessions du Comité. Les représentants des onze pays membres¹ estiment que cette obligation est nécessaire, compte tenu des actes criminels de Boko Haram contre deux pays membres du Comité, le Cameroun et le Tchad, ainsi que des risques terroristes auxquels sont exposés les autres Etats membres. Ils ont saisi cette occasion pour renouveler leur soutien aux gouvernements concernés.

Pour sa part, le Secrétaire général des Nations Unies a exprimé le vœu que le Sommet conjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur cette question cruciale puisse se tenir « dans les plus brefs délais ». Il a précisé que cette rencontre de haut niveau est capitale pour « étudier les moyens d'améliorer la coopération » dans la lutte contre la menace terroriste, y compris dans le cadre de la Force multinationale mixte dont il s'est réjoui du déploiement.

En dehors de la problématique du terrorisme en général et de Boko Haram en particulier, les participants à la 41^e réunion de l'UNSAAC ont abordé tous les dossiers relatifs à la paix et à la sécurité en Afrique centrale. Deux Déclarations distinctes ont été adoptées pour encourager l'intensification de la lutte contre le braconnage et la piraterie maritime. La revue géopolitique et sécuritaire présentée par la CEEAC a facilité les discussions sur les aspects politiques des menaces à la stabilité. Ces menaces ont surtout trait à ce que M. Ban Ki-moon a appelé, pour le déplorer, les tensions politiques et les différends de nature constitutionnelle conduisant à des violences dans certains pays. « J'appelle tous les acteurs concernés à rejeter la violence et à gérer leurs différences d'opinion en période électorale de façon à promouvoir le dialogue et à consolider les acquis démocratiques », a rappelé le Secrétaire général des Nations Unies dans le message lu par le Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Il a par ailleurs réaffirmé que l'ONU aidera les Etats d'Afrique centrale à garantir la tenue d'élections « pacifiques et démocratiques et à renforcer les capacités de la sous-région dans le domaine de la consolidation de la paix ».

Le Général Jean-Marie Michel Mokoko, Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA) et Chef de la Mission de l'UA pour la Centrafrique et l'Afrique centrale, a également pris la parole lors de la session ministérielle ainsi que le Secrétaire général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-mi, et le Ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration régionale du Gabon, M. Emmanuel Issoze-Ngondet. Le Chef de la diplomatie gabonaise assurera la présidence tournante du Comité, dont le Secrétariat est tenu par l'UNOCA. La première vice-présidence a été confiée à la RCA, et la deuxième vice-présidence à Sao Tomé & Principe. Le Cameroun occupe le fauteuil de Rapporteur.

La 42^e réunion de l'UNSAAC est prévue à Bangui dans six mois.

¹Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, République démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad.